

Paris, le 28 septembre 2005

Communiqué de presse

## **« Quel avenir pour la chirurgie oncologique dans le secteur privé ? »**

Alors que la nouvelle organisation de la cancérologie en secteur privé pour les cinq prochaines années, au travers du SROS III (Schéma Régional d'Organisation Sanitaire) et du Plan Cancer est en cours d'élaboration, la Section Spécialistes de l'URML IDF et de la Fédération de l'Hospitalisation Privée d'Ile-de-France (FHP IDF) ont eu l'initiative de l'organisation d'un colloque dont le thème était « Quel avenir pour la cancérologie dans le secteur privé ? » qui s'est tenu le 27 septembre à Paris. Ce fut l'occasion non seulement de réunir autour de cet enjeu important de nombreux médecins libéraux et directeurs d'établissements de santé franciliens mais également pour les organisateurs et la plupart des intervenants de tirer la sonnette d'alarme sur les orientations prises en matière de traitement du cancer et en particulier de chirurgie du cancer.

### **Malgré la pertinence de certaines mesures...**

En effet, même si tous reconnaissent la pertinence de certaines mesures comme le dispositif de réunions de concertations pluridisciplinaires (RCP) au sein des établissements entre les différents spécialistes pour poser le diagnostic de cancer et convenir des modalités de traitement du patient, ou l'organisation en réseaux de santé en cancérologie, il reste que la circulaire du 22 février 2005 relative à l'organisation des soins en cancérologie est, en l'état, « inapplicable », a affirmé le Dr Bruno Silberman, Président de la Section Spécialistes.

### **... des inquiétudes et des interrogations subsistent**

La démographie médicale à venir et la mise en place de seuils minima, dans le cadre du nouveau régime d'autorisation, qui permettront à un établissement d'effectuer des actes chirurgicaux en cancérologie, en fonction du nombre d'actes chirurgicaux effectués, risquent d'entraîner une pénurie d'offre de soins pour les patients atteints de cancer nécessitant une intervention chirurgicale.

Si l'instauration de seuils ne devrait toucher « qu'un volume faible d'activité – de l'ordre de 0,4 à 1,5 % - pour l'ensemble des établissements concernés », rassure M. Gilles Echardour, Directeur Adjoint de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation Ile de France (ARHIF), ils pourraient en revanche remettre en cause la pérennité des établissements privés qui pratiquent certains actes chirurgicaux oncologiques. L'état des lieux est notamment inquiétant dans le domaine de la cancérologie gynécologique où un séjour hospitalier sur sept pourrait être remis en cause à l'occasion des niveaux d'activité minimum susceptibles d'être exigés dans le cadre de la nouvelle autorisation de traitement du cancer.

Les questions sont nombreuses. Un praticien exerçant sur plusieurs sites se verra-t-il reconnu sur l'un d'eux et non autorisé sur d'autres sous prétexte que l'activité y est insuffisante ? Ces seuils, ou quotas, seront-ils fixés pour chaque chirurgien ou par équipe médicale, donc par établissement ?

De même certaines mesures viendront « alourdir les tâches administratives, au détriment du temps passé par les médecins auprès de leurs patients », souligne le Dr Frédéric Prudhomme, Vice-président de la section spécialistes de l'URML IDF. Les praticiens s'interrogent ainsi sur la lourdeur du dispositif d'annonce au patient ou la mise au point d'un programme personnalisé de soins (PPS).

### **Pour une mobilisation commune des praticiens et des directions d'établissement**

Objectif de ce débat : inciter à une « mobilisation commune des médecins et des chefs d'établissements », comme l'a souligné le Dr Jean-Pierre Foulon, représentant de la FHP IDF afin de participer activement à la mise en place du nouveau système d'organisation de la cancérologie.

Les questions et les inquiétudes sont aujourd'hui clairement posées, les réponses de la tutelle se veulent rassurantes. Reste maintenant à voir comment les règles du jeu vont être fixées (au cas par cas, précise-t-on du côté de l'ARHIF). Le rendez-vous est pris pour la parution du SROS III, en mars prochain.

#### **Quelques chiffres clés en Ile- de- France**

- Plus de 45% des séjours chirurgicaux cancérologiques en hospitalisation complète sont pris en charge par le secteur privé ( avant l'AP-HP et les centres de lutte contre le cancer)
- Plus de 40% des séjours médicaux en hospitalisation complète sont pris en charge dans le secteur privé
- 40% des séances de chimiothérapies en hospitalisation de jour se font dans le secteur privé
- Environ 50% de l'activité de radiothérapie (hors hospitalisation complète) se fait dans le secteur privé.

*\* Source : document ARHIF, La cancérologie en Ile de France, novembre 2003 sur des données PMSI 2001*